

DOSSIER DE CANDIDATURE

Année 2021-2022

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL – Collège Les Rochers Sévigné, Vitré



www.college-rochers-sevigne.fr



www.lavitreenne.fr

Monsieur le Principal du collège, Yves Lejeune,

Suivre la Section Sportive Scolaire Handball au collège s'inscrit dans un parcours de réussites diversifiées : réussite sportive bien sûr, mais aussi réussite scolaire sans laquelle la section sportive perd son sens. Cette dernière permet également de développer des compétences transversales nécessaires à la construction de l'élève, que cela soit dans le domaine de la santé ou de la citoyenneté, deux notions centrales dans les parcours mis en place par la nouvelle organisation du collège. Ainsi, le fonctionnement de la section sportive Handball permet d'allier une pratique aux exigences de la scolarité et de permettre aux élèves de participer pleinement à la vie de l'établissement.

Monsieur le Président de La Vitréenne Handball

La Section Sportive Scolaire offre aux collégiens et collégiennes motivés, l'opportunité de concilier dans des conditions idéales, études et pratique sportive renforcée dans leur discipline de prédilection. L'intégration d'un élève au sein de celle-ci doit être un facteur d'équilibre, d'épanouissement, d'intégration et de réussite scolaire. L'impact recherché ne peut être atteint sans une étroite collaboration collège/partenaire sportif : c'est le cas entre le Collège Les Rochers Sévigné et La Vitréenne Handball. Nous souhaitons à tous les élèves une pleine réussite, tant scolaire que sportive.

Les Objectifs Généraux

- 1/ Développer l'offre de formation du collège.
- 2/ Faire le lien avec le cycle 3 des élèves des écoles élémentaires publiques de Vitré, bénéficiant de cycle de mini handball.

Les Objectifs Spécifiques

D'un point de vue "Moteur":

- * Développer une motricité spécifique, tant sur le plan technique que tactique, grâce à un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant.

D'un point de vue "Personnel":

- * Utiliser la pratique du handball comme un moyen garantissant un parcours de réussite scolaire à travers le paramètre motivationnel.
- * Valoriser les élèves, en améliorant leur niveau de compétences individuelles et collectives, le progrès comme valeur de référence et axe de plaisir transposable aux autres disciplines.

D'un point de vue "Social":

- * S'intégrer à un groupe ayant le handball comme vecteur commun.
- * Favoriser la prise de responsabilité.
- * Faire preuve d'initiative, de solidarité et de tolérance par la pratique du handball, pour améliorer la cohésion du groupe-classe.
- * Créer un groupe "exemple" au sein du collège.
- * Respecter les règles définies par l'ensemble des acteurs de la Section Sportive Scolaire.

D'un point de vue "Méthodologique":

- * Développer l'autonomie dans les apprentissages et le travail.
- * Apprendre dans la confrontation avec les autres, à analyser avec lucidité le contenu de sa pratique.

D'un point de vue "Culturel":

- * Développer des connaissances en rapport avec l'activité physique et sportive.

Les Exigences

Les élèves doivent adopter une attitude respectueuse à l'égard de leurs homologues. Si la participation à la section sportive entraînait une baisse importante des résultats scolaires, l'exclusion partielle ou temporaire pourrait être prononcée lors d'une commission réunissant les signataires de la convention.

Les élèves doivent respecter le règlement intérieur du collège, ainsi que les règles de fonctionnement de la section sportive. Ils sont tenus, sauf raison recevable, de participer aux entraînements et adopter un comportement irréprochable.

La Sélection

Étape 1 : Les 12 élèves de CM2 seront sélectionnés au regard de critères sportifs établis à l'issue d'un test physique de recrutement qui aura lieu **le mercredi 24 mars 2021 au COSEC St-Etienne**. (sous réserve des conditions sanitaires). Ils seront réalisés par les entraîneurs de La Vitréenne Handball, club partenaire.

Étape 2 : Les résultats scolaires, ainsi que l'attitude générale au sein de la vie scolaire seront prioritairement pris en compte.

Étape 3 : L'étude des dossiers scolaires s'effectuera en partenariat avec les entraîneurs et l'équipe de direction du collège. Une commission délibérera sur la liste des élèves retenus.

Étape 4 : Les familles recevront un courrier officiel du collège le 26 mars 2021 pour confirmer ou non l'intégration dans la section sportive.

Quelques Précisions

1/ Option facultative: Le volume horaire d'entraînement (3h) s'ajoute aux heures obligatoires du programme scolaire.

2/ Choix: Les élèves de la section sportive ne peuvent pas s'inscrire à l'option théâtre ni en section bi-langue Anglais-Allemand.

3/ Engagement: Il n'y a pas d'obligation à effectuer les trois années (6e , 5e et 4e).

4/ Distinction: Il n'est pas indispensable d'être licencié au club de La Vitréenne Handball.

5/ Participation à l'association sportive du collège: les élèves seront obligés de participer au cross UNSS départemental; ils devront donc s'inscrire à l'Association Sportive du collège. Les élèves n'ont pas l'obligation de s'inscrire à l'année dans l'une des 3 activités de l'association sportive du collège.

Le Suivi

L'épanouissement scolaire et sportif étant l'objectif de la Section Sportive Scolaire :

- Le suivi scolaire sera assuré par le chef d'établissement.
- Le suivi sportif sera géré par les intervenants de La Vitréenne H.B.

Le référent du collège veillera à établir un lien avec le club partenaire.

Les Entraînements

- 1/ Les entraînements se feront au COSEC St Etienne
- 2/ Les 3 heures d'entraînement hebdomadaire sont réparties sur 2 créneaux de 1h30 entre le lundi, le jeudi et le vendredi de 15h25 à 16h55.
- 3/ Les séances seront assurées par un entraîneur salarié de La Vitreenne H.B.

Infos Pratiques

1/ Les tests sont réservés uniquement aux élèves qui intégreront les classes de 6ème à la rentrée scolaire de septembre 2022. Les élèves ne dépendant pas du collège des Rochers Sévigné doivent faire une demande de dérogation de la carte scolaire (voir avec le formulaire avec l'école primaire).

2/ Le dossier d'inscription est à retirer auprès du collège. La date limite de dépôt du dossier pour l'inscription aux tests, est le **vendredi 19 mars 2021**, au collège des Rochers Sévigné.

4/ Pour valider l'inscription, il faut rapporter au collège:

- La fiche de renseignements dûment complétée
- Le droit à l'image et la responsabilité
- Les bulletins des 2 premiers trimestres de l'année en cours

A Retenir

- > Vendredi 19 mars 2021: date limite de dépôt du dossier de candidature
- > Mercredi 24 mars 2021 à 14h : journée de tests physiques au COSEC St- Etienne
- > Vendredi 26 mars 2021 : réponse envoyée aux familles

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le collège Les Rochers Sévigné
au 02 99 74 42 09